

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1847**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

TP : Titre professionnel Opérateur (trice) en cordonnerie et multiservices

Nouvel intitulé : Cordonnier multiservices

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC Autres industries	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

243r Cuir et peaux (contrôle, prévention, entretien)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'opérateur (trice) en cordonnerie et multiservices réceptionne et propose aux clients des prestations courantes sur les produits à entretenir (chaussures, sacs, couteaux, ciseaux...) ou à fabriquer (plaques gravées, minéralogiques, clés). Il (elle) commande les services sous-traités (tampons, imprimerie...) et fournitures utiles, exécute les opérations correspondantes à la commande en mettant en oeuvre le matériel nécessaire. Dans les délais prévus, il (elle) restitue les travaux réalisés aux clients, vend des articles associés en encaissant le prix. Le (la) titulaire de l'emploi négocie avec les clients les prestations à réaliser et détermine lui-même les différentes fournitures à utiliser. Il (elle) vend des articles associés et gère les délais de livraison en accord avec le client. Il (elle) exécute les travaux demandés en mettant en oeuvre les matériels nécessaires et en appliquant les techniques en vigueur. Il (elle) s'assure de l'approvisionnement en services, articles et fournitures nécessaires à la pratique des activités.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. REALISER LES PRESTATIONS COURANTES EN REPARATION DE CHAUSSURES

Remplacer tous types de bonbouts.
Poser des patins par collage sur toutes semelles.
Changer des demi semelles par collage.
Changer et rénover les talons, enrobages et cambrures.
Changer, poser et recoller des semelles entières en matériaux de synthèse.
Rénover des éléments du dessus des chaussures par piquage et couture.
Changer des accessoires sertis d'articles en cuir.
Rénover la tige des chaussures par cirage, teinture.
Réaliser des coutures de part en part à la machine Blake.
Forcer des chaussures à la machine à conformer.

2. REALISER DES PRESTATIONS DE SERVICES COMPLEMENTAIRES A LA CORDONNERIE

Reproduire des clés sur machine à tailler les clés plates.
Reproduire des clés sur machine à tailler les clés à gorge et à pompe.
Reproduire des clés sur machine à tailler les clés à points, à vague.
Graver des plaques signalétiques et objets en matériaux divers sur machine assistée par ordinateur.
Composer, emboutir et changer des plaques minéralogiques.
Réaliser l'affûtage d'ustensiles coupants par tranchage et cisaillement.

3. ASSURER L'ACCUEIL COMMERCIAL ET LES APPROVISIONNEMENTS D'UNE CORDONNERIE MULTISERVICES

Prendre une commande de prestations en cordonnerie ou de multiservices.
Réaliser la vente-conseil d'articles connexes à la cordonnerie ou au multiservices.
Assurer l'encaissement des articles et prestations en cordonnerie ou multiservices.
Suivre les approvisionnements en articles, services et fournitures en cordonnerie ou multiservices.

Certificats complémentaires de spécialisation (CCS) :

1. Réaliser les prestations complexes de réparation de chaussures

Changer tous semelages cousus.
 Changer des semelles entières femme collées.
 Modifier des jambes de bottes.
 Réaliser des aménagements anatomiques simples.

2. Assurer la gestion courante d'une cordonnerie multiservices.

Réaliser le compte de résultat prévisionnel d'une entreprise de cordonnerie.
 Elaborer un tarif de prestations de services et d'articles à vendre en l'état.
 Lister et chiffrer l'inventaire d'une cordonnerie multiservices.
 Assurer le suivi des factures clients, fournisseurs et déclarations de TVA d'une entreprise artisanale.
 Gérer la trésorerie d'une entreprise artisanale.
 Effectuer les tâches de gestion quotidienne sur système informatisé professionnel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de réparation de chaussures et multiservices de cordonnerie. Artisan cordonnier.
 Artisan en cordonnerie et multiservices.

Types d'emplois accessibles : Cordonnier.
 Opérateur (trice) en multiservices de cordonnerie.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.
 Le titre professionnel peut être complété par les unités de spécialisation correspondantes aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :**

Articles L.335-5 et suivants et R.338-1 et suivants du code de l'éducation.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12/02/2004 paru au JO du 22/02/2004

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Certification suivante : [Cordonnier multiservices](#)